



BUDGET PRIMITIF 2025

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

L'article L. 2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux » et que « la présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État » .

Cette note répond à cette obligation pour le syndicat. Elle sera comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet du syndicat www.smabga.fr

Table des matières

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT.....	3
II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET.....	4
III. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
III-A. LES DÉPENSES.....	5
III-B. LES RECETTES.....	6
IV. SECTION D'INVESTISSEMENT.....	7
IV-A. LES DÉPENSES.....	7
IV-B. LES RECETTES.....	8
V. ÉTAT DE L'ENDETTEMENT.....	9
ANNEXE I : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.....	10
ANNEXE II : CLÉ DE REPARTION DES COTISATIONS DES MEMBRES DU SMABGA.....	12
ANNEXE III : BUDGET PRIMITIF 2025.....	13

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI).

Les missions relatives à la GeMAPI sont définies à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, à savoir :

- Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique,
- Entretien et aménager un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- Assurer la défense contre les inondations,
- Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.

Cette compétence a été transférée au SMABGA pour le bassin hydrographique les concernant par les communautés de communes suivantes :

- Haut Limousin en Marche,
- Gartempe Saint Pardoux,
- Élan Limousin Avenir Nature,
- Pays Sostranien,
- Bénévent Grand Grand Bourg.

Le syndicat exerce donc la compétence GeMAPI en lieu et place des communautés de communes sur le territoire du bassin versant de la Gartempe en Haute-Vienne et pour partie en Creuse.

Par ailleurs, le syndicat exerce des activités :

- d'expertise, d'étude et de capitalisation de connaissance du fonctionnement des milieux sur son territoire ;
- de sensibilisation, de communication, d'animation, de coordination, de concertation, d'information et de conseil.

A ce titre, le syndicat peut subventionner des interventions portées par certaines associations.

Seules les communautés de communes Élan Limousin Avenir Nature et Gartempe Saint-Pardoux ont mis en œuvre la taxe GeMAPI pour financer cette compétence en 2025.

Le SMABGA adhère au Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe (SMCRG) pour :

- la coordination de la mise en œuvre des actions menées par les maîtres d'ouvrages adhérant dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatique du « Bassin versant de la Gartempe amont »,
- la mise en œuvre des actions de communication, d'animation, de sensibilisation, de recherche et de suivi de l'environnement dans le cadre du CTMA du « Bassin versant de la Gartempe amont »,
- la réalisation dans le cadre d'objectifs d'aménagement et de gestion en vue de la protection de l'environnement et en lien avec le CTMA « Bassin versant de la Gartempe amont », l'acquisition, la gestion et l'entretien de terrains et de biens immobiliers.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

Le vote du budget répond aux principes suivants :

- Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année en cours ;
- Le SMABGA ne compte qu'un seul budget général qui retrace ses activités et ses compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations ;
- Le budget est obligatoirement en équilibre en dépenses et recettes aussi bien en section de fonctionnement qu'en investissement ;
- Le budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements ;
- La collectivité ne peut pas, contrairement à l'État, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée à financer uniquement des dépenses d'investissement.

Le budget présenté intègre les résultats constatés au compte financier unique 2024 préalablement voté.

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires débattues le 11 décembre 2024 :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la sections de fonctionnement
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget		594 774,44 €	358 824,28 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2024	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	Résultat de fonctionnement reporté (002)		235 950,16 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		594 774,44 €	594 774,44 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la sections d'investissement
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget		416 897,96 €	297 354,27 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2024	Restes à réaliser de l'exercice précédent	5 599,50 €	
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	0,00 €	
	Capitalisation de l'excédent de fonctionnement (1068)		125 143,19 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		422 497,46 €	422 497,46 €
TOTAL DU BUDGET		1 017 271,90 €	1 017 271,90 €

Chaque section du budget comporte des opérations réelles et des opérations d'ordre budgétaires. Ces dernières constituent uniquement des écritures comptables. Ainsi pour bien les différencier, les abréviations suivantes sont utilisées :

- DR : dépenses réelles,
- DO : dépense d'ordre,
- RR : recettes réelles,
- RO : recette d'ordre.

III. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget 2025 comporte un total de fonctionnement équilibré de 594 774,44 €.

III-A. LES DÉPENSES

DR - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges de gestion courante s'établissent à 363 476,46 €. Ce chapitre comptabilise principalement :

- les charges de gestion courante (fournitures administratives, eau, électricité, carburant, entretien du matériel roulant, assurances, télécommunication, affranchissement, frais de réception, de déplacement et de relation publique) (122 853,98 €). Ces charges incluent un changement de locaux dans l'année 2025,
- les travaux de gestion des embâcles et d'entretien (20 000 €),
- les travaux d'effacement de seuils et d'étangs (85 000,00 €),
- les travaux sur les plans d'eaux (23 622,48 €)
- les travaux sur la Brame à Dompierre (7 000,00 €)
- le suivi des actions réalisées (24 100 €),
- les frais d'études et recherche (26 400 €),
- les frais et honoraires d'enquête publique (19 000 €),
- les frais de publication et de communication (6 500 €),
- les frais d'adhésion au SMCRG (29 000 €).

DR - Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel s'élèvent à 195 000 €. Elles concernent les dépenses liées à 3 postes et il est à noter que sont inclus dans ces dépenses, l'accueil d'un stagiaire durant la période estivale et le poste d'un agent supplémentaire recruté dans le cadre du dispositif VTA (Volontariat territorial en administration).

DR - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 13 520 €. Elles sont essentiellement constituées des indemnités des élus.

DO - Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

D'un montant de 22 777,98 €, ces dépenses sont des opérations d'ordre budgétaires (et non réelles) qui correspondent aux dotations aux amortissements et aux provisions. Elles permettent notamment :

- d'amortir le matériel et les travaux réalisés ainsi que l'amortissement des études non suivies de travaux : 22 607,98 € ;
- de provisionner pour des dépréciations des créances de plus de 2 ans (cotisation 2017 de Tersannes non perçue à ce jour) : 170 €.

III-B. LES RECETTES

Il est important de rappeler que le syndicat ne perçoit ni dotation de l'État, ni de taxe ou redevance.

RR - Les dotations et participations (chapitre 74)

Les recettes s'élèvent à 594 774,44 €. Elles sont essentiellement constituées des :

- participations statutaires des adhérents du syndicat (169 114,28 €) dont la pression est relevée à 4,2 €/hab.,
- subventions de l'Agence de l'eau (150 700,00 €),
- subventions du Conseil régional Nouvelle Aquitaine (16 250,00 €),
- subventions des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse (2 750,00 €),
- aide de l'état pour le VTA (20 000,00 €),
- excédent reporté (235 950,16 €),
- autres produits de gestion courante (10,00 €)

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget 2025 comporte un total d'investissement équilibré de 422 497,26 €.

IV-A. LES DÉPENSES

DR - Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Les dépenses liées aux immobilisations incorporelles correspondent : aux frais d'étude suivants :

- aux frais d'étude de renaturation de cours d'eau (12 000,00 €),
- aux frais d'étude de continuité écologique sur des ouvrages en liste 2 (120 000,00 €),
- aux frais d'études sur des plans d'eau (16 000,00 €)
- aux frais d'étude sur le site de Maisons vieilles (14 000,00 €)
- à l'achat de logiciels (5 000,00 €),
- à l'acquisition du cadastre numérisé (3 000,00 €).

DR - Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles du chapitre 21, correspondent aux frais suivants :

- achat de matériel et outillage technique (20 000 €),
- achat de matériel informatique (20 000 €),
- achat de matériel de bureau et mobilier (20 000 €),
- achat de matériel de téléphonie (5 000 €),
- achat d'autre immobilisation corporelle (5 000 €).

DR - Immobilisations corporelles (chapitre 23)

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles du chapitre 22, correspondent aux frais suivants :

- travaux de restauration de la ripisylve de cours d'eau (43 000 €),
- travaux agricoles (90 000 €),
- travaux de restauration morphologique des cours d'eau (30 000 €),
- travaux de restauration de la petite continuité (16 497,46 €).

DO – Opérations d'ordre d'intégration (chapitre 041)

Des immobilisations corporelles (études suivies de travaux) réalisées les années précédentes peuvent être intégrées au chapitre 041 pour un montant de 3 000 €.

IV-B. LES RECETTES

RR - Subventions (chapitre 13)

Les subventions à percevoir sont estimées à 271 746,29 €. Elles sont essentiellement constituées des :

- subventions de l'Agence de l'eau (188 700 €),
- subventions du Conseil régional Nouvelle Aquitaine (61 000 €),
- subventions du département de la Haute-vienne (21 908 €),
- Fond de Compensation de la TVA (138,29 €).

RO - Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 040)

Les dotations aux amortissements correspondent à des opérations d'ordre budgétaires et s'élèvent à 22 607,98 €. Ce chapitre est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

RO - Opérations d'ordre d'intégration (chapitre 041)

Des immobilisations corporelles peuvent être intégrées pour un montant de 3 000 € .

RO – Résultat antérieur reporté (chapitre 001)

En 2024, il y a eu un excédent de recette en investissement d'un montant de 125 143,19 € .

V. ÉTAT DE L'ENDETTEMENT

Le syndicat n'a pas eu recours à l'emprunt ces dernières années et a fini le remboursement de son dernier emprunt en 2015, ce qui permet au syndicat de présenter un niveau d'endettement nul.

ANNEXE I : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
N° de compte	Montant	N° de compte	Montant
001 – Déficit d'investissement	-	001 – Solde la section investissement	92 142,97
2031 – Frais d'étude	-	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé	-
		10222 – FCTVA	1 130,59
2051- achat de logiciel	-	1321 – Agence de l'Eau	9 580,85
21838 – autre matériel informatique	333,53	1322 – Région	-
21848 – autre matériel de bureau et mobilier	-	28031 – Frais d'études	21 070,70
		2805 – Concessions, brevet, licences, logiciels	497,14
041-2314 – intégration immobilisation corporelle	-	28158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	580,63
		281838 – Matériel informatique	260,74
		281848 – Matériel de bureau et mobilier	213,10
		041-2031 – intégration immobilisation corporelle	-
TOTAL SECTION	333,53	TOTAL SECTION	125 476,72

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
N° de compte	Montant	N° de compte	Montant
60612 – Énergie – Électricité	1 715,79	002 – Excédent reporté	145 877,52
60622 – Carburants	1 338,73	74718 – Autres (agence de l'eau)	109 594,64
60632 – Fournitures de petit équipement	9,31	7472 – Région	29 432,51
6064 – Fournitures administratives	739,72	74751 – Communautés de communes membres du SMABGA	161 062,00
611 – Contrats de prestation de service	9 580,00	747888 – Autres	3 619,34
61521 – Entretien et réparations terrains	-	75888 – Autres produits de gestion courante	0,37
61551 – Matériel roulant	433,19	6459 – Remboursement sur charges de sécurité sociale	453,00
6161 – Primes d'assurance multirisques	2 806,56		
617 – Études et recherches	2 501,27		
6188 – Autre frais divers	-		
62268 – Autre honoraire et conseils	-		
6228 – Divers	2 753,69		
6231 – Annonces et insertions	7 915,94		
6232 – Fêtes et cérémonies	437,10		
6234 – Réceptions	294,29		
6236 – Catalogues, imprimés et publications	390,00		
6238 – Divers	191,46		
6251 – Voyages, déplacements et missions	533,42		
6261 – Frais d'affranchissement	276,49		
6262 – Frais de télécommunications	1 743,62		
627 – Services bancaires et assimilés	-		
6281 – Concours divers (cotisations)	25 517,80		
6336 – Cotisations CNFPT CDG	2 230,65		
64111 – Rémunération principale personnel titulaire	34 352,00		
64131 – Rémunérations personnel non titulaire	51 904,10		
6451 – Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 633,18		
6453 – Cotisations aux caisses de retraites	11 588,57		
6454 – Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 025,38		
6474 – Versements aux autres œuvres sociales (COS)	521,29		
6475 – Médecine du travail	-		
65311 – Indemnités Président	8 550,53		
65313 – Cotisations de retraites	362,34		
653181 – Frais médicaux et paramédicaux	118,54		
65888 – Autres charges de gestion courante	1,95		
6615 – Intérêts des comptes courants et de dépôts	-		
6811 – Dotations aux amortissements	22 622,31		
TOTAL SECTION	214 089,22	TOTAL SECTION	450 039,38

TOTAUX réalisés	214 422,75	TOTAUX réalisés	575 516,10
------------------------	-------------------	------------------------	-------------------

SYNTHÈSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			-		-	-
Opérations de l'exercice	214 089,22	450 039,38	333,53	125 476,72	214 422,75	575 516,10
TOTAUX	214 089,22	450 039,38	333,53	125 476,72	214 422,75	575 516,10
Résultats de clôture		235 950,16		125 143,19		361 093,35
Restes à réaliser			5 599,50		5 599,50	-
TOTAUX CUMULES	214 089,22	450 039,38	5 933,03	125 476,72	5 599,50	361 093,35
RÉSULTATS DÉFINITIFS		235 950,16		119 543,69		355 493,85

Affectation des résultats au budget 2025 :

- Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté : 125 476,72 €
- Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 235 950,16 €
- Restes à Réaliser : 5 599,50 €

ANNEXE II : CLÉ DE REPARTION DES COTISATIONS DES MEMBRES DU SMABGA

Adoptée lors du débat d'orientation budgétaires du 11 décembre 2024

MEMBRES	Population totale millésime 2021 (INSEE 01/01/2024)	Population estimée sur SMABGA	% Population estimée totale	Cotisation Communauté de communes Population (4,2 euros/ hab)
Communauté de communes Élan Limousin Avenir Nature	22260	13602	33,78%	57 129,02 €
Communauté de communes Gartempe - Saint Pardoux	5155	5155	12,80%	21 651,00 €
Communauté de communes Haut Limousin en Marche	20847	18590	46,17%	78 078,53 €
Communauté de communes du Pays Sostranien	8585	2875	7,14%	12 077,06 €
Communauté de communes de Bénévent Grand Bourg	384	43	0,11%	178,67 €
TOTAL	57231	40265	100,00%	169 114,28 €

ANNEXE III : BUDGET PRIMITIF 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
N° de compte	N° de fonction	Montant 2024	Proposition 2025	N° de compte	N° de fonction	Montant 2024	Proposition 2025
001 – Déficit antérieur reporté	01	-		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	01		
202 – Frais liés à la numérisation du cadastre	020	-	3 000,00	001 – résultat antérieur reporté	01	92 142,97	125 143,19
2031 – Frais d'études (Étude renaturation)	731	6 000,00	12 000,00	10222 –FCTVA		-	138,29
2031 – Frais d'études (Études ouvrages liste 2)	731	10 000,00	120 000,00	1322 – Région	731	43 100,00	61 000,00
2031 – Frais d'études (maison vielle)	731	10 000,00	14 000,00	1323 – Département		9 450,00	21 908,00
2031 – Frais d'études (Plan d'eau ASSE)	731	-	16 000,00	1328 – Autres – Agence de l'Eau	731	102 184,72	188 700,00
2051 – Achat Logiciel comptabilité	020	3 500,00	5 000,00	28031 – Amortissement des frais d'étude	01	21 070,70	21 070,70
2158 – Autres matériels et outillage technique	020	6 000,00	20 000,00	28051 – Amortissement des logiciels	01	497,14	497,14
21838 – Autre matériel informatique	020	20 000,00	20 000,00	2815738 – Autre matériel et outillage de voirie			
21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	020	10 000,00	20 000,00	28158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	01	580,63	580,63
2185 – Matériel de téléphonie	020	1 000,00	5 000,00	281838 – Autre matériel informatique	01	260,74	459,51
2188 – Autres immobilisation corporelles (panneaux de chantier – exposition)	022	500,00	5 000,00	281848 – Autres matériels de bureau et informatique		213,10	
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Travaux ripisylve)	731	54 000,00	43 000,00	28188 – Autres immobilisations corporelles			
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Travaux lit mineur)	731	6 000,00		041 – 2188 intégration immobilisations corporelles	01	3 000,00	3 000,00
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Travaux agricoles)	731	67 500,00	90 000,00				
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Travaux continuité)	731	65 000,00					
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Travaux petite continuité)	731	10 000,00	16 497,46				
2314 – Constructions sur sol d'autrui (restauration rau)	731	-	30 000,00				
041 – 2145 intégration immobilisations corporelles	731	3 000,00	3 000,00				
TOTAL SECTION		272 500,00	422 497,46	TOTAL SECTION		272 500,00	422 497,46

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
N° de compte	N° de fonction	Montant 2024	Proposition 2025	N° de compte	N° de fonction	Montant 2024	Proposition 2025
023 – Autofinancement prévisionnel				002 – Excédent reporté	01	145 877,52	235 950,16
60611 – Eau et assainissement	020	2 000,00	4 853,98	74751 – Participation GFP membres du SMABGA	01	161 062,00	169 114,28
60612 – Énergie - Électricité	020	4 000,00	5 000,00	74718 – État autres (VTA)	731	20 000,00	20 000,00
60622 – Carburants	020	3 000,00	5 000,00	74718 – Autres organismes - Agence de l'eau (études)	731		
60631 – Fournitures d'entretien	020	500,00	5 000,00	74718 – Autres organismes - Agence de l'Eau (DIG)	731	4 000,00	
60632 – Fournitures de petit équipement	020	3 000,00	5 000,00	74718 – Autres organismes - Agence de l'eau etude cromac benaize)	731		4 500,00
60636 – Habillement et Vêtements de travail	020	1 000,00	3 000,00	74718 – Autres organismes - Agence de l'eau (travaux étangs, effacement)	731		60 000,00
6064 – Fournitures administratives	020	2 000,00	5 000,00	74718 – Autres organismes - Agence de l'Eau (Suivi)	731		5 625,00
611 – Contrats de prestations de services (Embâcles)	731	20 000,00	20 000,00	74718 – Autres organismes - Agence de l'Eau (fonctionnement)	70	63 076,28	70 000,00
611 – Contrats de prestations de services (mission DPO + autres)	020	400,00	5 000,00	74718 – Autres organismes - Agence de l'Eau (VTA)	70		10 575,00
611 – Contrats de prestations de services (Brame Dompierre)	020		7 000,00	74718 – Autres organismes - Agence de l'Eau (restes)	731		
6132 – Locations immobilières	020	15 000,00	20 000,00	7472 – Région (travaux)	731	18 532,51	4 250,00
614 – Charges locatives et de copropriété	731	2 000,00	5 000,00	7472 – Région (effacement 5 étangs)	731	10 950,00	
61521 – Entretien et réparations terrains (Travaux ouvrages CTMA BGA)	731		85 000,00	7472 – Région (fonctionnement)	020	5 100,00	12 000,00
61521 – Entretien et réparations terrains (Travaux plans d'eau)	020	55 000,00	23 622,48	7473 – Départements (suivi)	731		2 750,00
61551 – Matériel roulant	020	2 000,00	5 000,00	747888 – Autres organismes – Propriétaire	731	3 600,00	
6161 – Primes d'assurance multirisques	731	3 000,00	15 000,00	75888 Autre produit divers de gestion courante	731		10,00
617 – Frais d'étude et de recherche (Restauration)	731	49 000,00	20 000,00				
617 – Frais d'étude et de recherche (Suivi)	731	10 000,00	20 500,00				
617 – Frais d'étude et de recherche (Effacement)	020		10 000,00				
6182 Documentation générale et technique (Le populaire)	020	500,00	3 000,00				
6188 Autre frais divers	020	100,00	3 000,00				
62268 Autres honoraires et conseils	731	1 000,00	3 000,00				
6228 – Honoraires divers	731	6 000,00	6 000,00				
6231 – Annonces et insertions	023	6 000,00	10 000,00				
6232 – Fêtes et cérémonies	022	2 000,00	3 000,00				
6236 - Catalogues et imprimés et publications	020	3 500,00	3 500,00				
6238 – Divers relations publiques	020	2 000,00	3 000,00				
6251 – Voyages, déplacements et missions	020	1 000,00	3 000,00				
6234 – Réceptions	020	2 000,00	3 000,00				
6261 – Frais d'affranchissement	020	1 000,00	3 000,00				
6262 – Frais de télécommunications	020	3 000,00	5 000,00				
627 – Services bancaires et assimilés	01	500,00	1 000,00				
6281 – Concours divers (cotisations SM Contrat de rivière Gartempe)	020	26 000,00	45 000,00				
6333 – Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	020	1 500,00	3 000,00				
6336 – Cotisations CNFPT CDG	70	2 500,00	5 000,00				
64111 – Rémunération principale personnel titulaire	70	40 000,00	80 000,00				
64131 – Rémunérations personnel non titulaire	020	75 000,00	45 000,00				
6451 – Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	020	26 000,00	30 000,00				
6453 – Cotisations aux caisses de retraites	020	22 000,00	20 000,00				
6454 – Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	020	3 000,00	5 000,00				
6474 – Versements aux autres œuvres sociales (COS)	020	1 000,00	3 000,00				
6475 – Médecine du travail, pharmacie	020	700,00	2 000,00				
6488 – Autres charges (formation, stage)	031	1 500,00	2 000,00				
65311 – Indemnités de fonction (Président)	020	9 400,00	12 000,00				
65313 – Cotisations de retraite Président	01	300,00	1 000,00				
6615 – Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs (LTI)	01	6,00	20,00				
653181 –Frais médicaux et paramédicaux	01	-	500,00				
6811 – Dotations aux amortissements	01	22 622,31	22 607,98				
6817 – Dotations aux provisions (Tersannes)	01	170,00	170,00				
TOTAL SECTION		432 198,31	594 774,44	TOTAL SECTION		432 198,31	594 774,44